

**BENOIT SAVREUX**

Expert-comptable  
Commissaire aux comptes

23 rue de la Liberté  
92140 CLAMART

# ASSOCIATION CIDFF

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

SIRET 489 376 566 00035



## **Siège Social**

17, rue Jean Poulmarch

75010 PARIS

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

A Mesdames et Messieurs les Adhérents  
de l'Association **CIDFF de Paris**

---

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CIDFF de Paris** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des différentes ressources de l'exercice :

- les produits comptabilisés au titre des conventions de financement sont bien conformes à la réalité de l'activité de l'exercice ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble ,arrêtés dans les conditions rappelées précédemment ,et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clamart, le 22 avril 2024



**Benoît SAVREUX**

Commissaire aux comptes titulaire  
Membre de la CRCC de Versailles

## Bilan et Résultat

CIDFF DE PARIS

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	66 004	51 996	14 007	1,90	16 004	2,57
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	9 731		9 731	1,32	9 473	1,52
<b>TOTAL (I)</b>	<b>75 735</b>	<b>51 996</b>	<b>23 739</b>	<b>3,22</b>	<b>25 477</b>	<b>4,10</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes					1 404	0,23
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 400		27 400	3,71	11 900	1,91
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	433 160		433 160	58,67	334 469	53,80
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	241 090		241 090	32,65	229 772	36,96
Charges constatées d'avance	12 917		12 917	1,75	18 715	3,01
<b>TOTAL (II)</b>	<b>714 567</b>		<b>714 567</b>	<b>96,78</b>	<b>596 259</b>	<b>95,90</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>790 303</b>	<b>51 996</b>	<b>738 306</b>	<b>100,00</b>	<b>621 736</b>	<b>100,00</b>

## CIDFF DE PARIS

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	47 417	6,42	47 417	7,63
. Autres				
Report à nouveau	90 558	12,27	90 492	14,55
Excédent ou déficit de l'exercice	-22 907	-3,09	66	0,01
Situation nette (sous total)	115 068	15,59	137 975	22,19
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	7 080	0,96	10 752	1,73
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>122 148</b>	16,54	<b>148 727</b>	23,92
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	52 850	7,16	22 850	3,68
<b>TOTAL (II)</b>	<b>52 850</b>	7,16	<b>22 850</b>	3,68
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	53 540	7,25	53 540	8,61
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>53 540</b>	7,25	<b>53 540</b>	8,61
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			2 801	0,45
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 094	4,75	23 072	3,71
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	121 575	16,47	94 082	15,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	950	0,13	664	0,11
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	352 150	47,70	276 000	44,39
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>509 769</b>	69,05	<b>396 619</b>	63,79
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>738 306</b>	100,00	<b>621 736</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

## CIDFF DE PARIS

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Cotisations	202		125		77		61,60	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	75 350		72 900		2 450		3,36	
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	648 014		514 802		133 212		25,88	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels	4 100		2 742		1 358		49,53	
- Mécénats			3 500		-3 500		-100,00	
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	200				200		N/S	
Utilisations des fonds dédiés	22 850		20 850		2 000		9,59	
Autres produits	9		4		5		125,00	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>750 725</b>		<b>614 923</b>		<b>135 802</b>		22,08	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	173 985		145 457		28 528		19,61	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	12 683		11 096		1 587		14,30	
Salaires et traitements	402 399		328 324		74 075		22,56	
Charges sociales	128 926		107 002		21 924		20,49	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 164		4 958		206		4,15	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés	52 850		22 850		30 000		131,29	
Autres charges	606		7		599		N/S	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>776 613</b>		<b>619 694</b>		<b>156 919</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-25 888</b>		<b>-4 771</b>		<b>-21 117</b>		-442,60	
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	2 192		1 004		1 188		118,33	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>2 192</b>		<b>1 004</b>		<b>1 188</b>		118,33	
<b>CHARGES FINANCIÈRES:</b>								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées	97		70		27		38,57	
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>97</b>		<b>70</b>		<b>27</b>		38,57	
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>2 095</b>		<b>934</b>		<b>1 161</b>		124,30	

CIDFF DE PARIS

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-23 793</b>	<b>-3 837</b>	<b>-19 956</b>	-520,08
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	57		57	N/S
Sur opérations en capital	3 672	3 996	-324	-8,10
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>3 729</b>	<b>3 996</b>	<b>-267</b>	-6,67
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	2 843	93	2 750	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>2 843</b>	<b>93</b>	<b>2 750</b>	N/S
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>886</b>	<b>3 903</b>	<b>-3 017</b>	-77,29
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	756 646	619 923	136 723	22,05
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	779 554	619 856	159 698	25,76
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-22 907</b>	<b>66</b>	<b>-22 973</b>	N/S
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				

# CIDFF DE PARIS

## Annexes 2024

## Annexes 2024

**CIDFF DE PARIS**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**ANNEXE ASSOCIATION**

Aux comptes annuels présentée en Euro

### Préambule

Le CIDFF de Paris fait partie du réseau des CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

Les CIDFF informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, - l'accès au droit ;

- de la lutte contre les violences sexistes ;
- de l'emploi, et de la formation professionnelle ;
- de l'éducation et de la citoyenneté.

Le CIDFF de Paris exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de :

- Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ;
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ses engagements :

- Un accueil personnalisé
- Une prise en compte globale des situations
- Une information confidentielle et gratuite
- Une neutralité politique et confessionnelle

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 738 306,35 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 22 907,38 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/04/2024 par les dirigeants.

**CIDFF DE PARIS**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**ANNEXE ASSOCIATION**

Aux comptes annuels présentée en Euro

**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice**

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

...

La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité a attribué une subvention supplémentaire pour les années 2022 et 2023 au CIDFF de Paris.

Le bureau du CIDFF de Paris a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle aux salarié-e-s présent.es actuellement dans la structure ayant travaillé en 2022 et 2023.

Cette prime sera versée de façon rétroactive selon les modalités précisées ci-dessous.

Pour l'année 2022 :

- Entre le mois d'avril 2022 à décembre 2022, une prime correspondant à 4 % du salaire brut de l'année 2022.

Pour l'année 2023 :

- Entre le mois de janvier 2023 à décembre 2023 : une prime correspondant à 4 % du salaire brut de l'année 2023.

Les 2 périodes vont être régularisées dans le bulletin de paie :

- De mars 2024 pour la période d'avril à décembre 2022 sous le nom Prime DRDFE : avril 2022 à décembre 2022

- De juin 2024 pour la période de janvier à décembre 2023 sous le nom Prime DRDFE : janvier 2023 à décembre 2023

Le Conseil d'administration du CIDFF de Paris avait anticipé en début d'année 2023 une revalorisation salariale de 4% pour les salarié.es du CIDFF de Paris. Ainsi le solde de cette subvention étant de 10231.71 est affecté à cet exercice comptable.

CIDFF DE PARIS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**ANNEXE ASSOCIATION**

Aux comptes annuels présentée en Euro

**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

CIDFF DE PARIS

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>

**2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CIDFF DE PARIS

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.4 - Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans l'affaire aux Prud'hommes opposant le Cidff de Paris à une salariée, la provision pour litige de 53 540 est maintenue dans les comptes. En effet, en 2022 ayant été débouté de la quasi-totalité de ses demandes en cour d'appel, la salariée a décidé de se pourvoir en cassation.

**2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements est évalué et s'élève à 5 938.04 .

CIDFF DE PARIS

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	62 836	3 168		66 004
Immobilisations financières	9 473	258		9 731
<b>TOTAL</b>	<b>72 309</b>	<b>3 426</b>		<b>75 735</b>

**3.2 - Amortissements :**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL I</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	9 015	1 492		10 507
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	37 818	3 672		41 489
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>46 832</b>	<b>5 164</b>		<b>51 996</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>46 832</b>	<b>5 164</b>		<b>51 996</b>

**3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	9 731		9 731
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	27 400	27 400	
Autres créances	461 698	461 698	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>12 917</b>	<b>12 917</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>511 747</b>	<b>502 015</b>	<b>9 731</b>

CIDFF DE PARIS

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	428 605
Autres produits à recevoir	325
TOTAL	428 930

**3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif**

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	200		200	
Comptes financiers				
TOTAL	200		200	

CIDFF DE PARIS

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	47 417				47 417
Dont générosité du public					
Report à nouveau	90 492		66		90 558
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	66	66		22 907	-22 907
Dont générosité du public					
Situation nette	137 975	66	66	22 907	115 068
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	10 752			3 672	7 080
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	148 727	66	66	26 580	122 148
TOTAL dont générosité du public					

## CIDFF DE PARIS

## ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## 4.2 - Fonds dédiés

Utilisation des fonds en 2023 :

- Ville de Paris pour Collège pour l'égalité : 7 000 ,
- Ville de Paris DASES-DAE pour l'action emploi : 15 850

Reports 2024

- Ville de Paris - MaNEF : 30 000
- Ville de Paris pour Collège pour l'égalité : 7 000
- Ville de Paris : DASES-DAE pour l'action emploi : 15 850

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	22 850	52 850	22 850			52 850	
TOTAL	22 850	52 850	22 850			52 850	

## 4.3 - Subventions d'investissement

## 4.3.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Fondation Orange	Mat. divers	5 500			5 500
Ville de Paris	Aménagmt	13 000			13 000
DRDFE	Ordinateurs	3 000			3 000
FR-CIDFF-IDF	Ordinateurs	2 400			2 400
TOTAL		23 900			23 900



CIDFF DE PARIS

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	35 094	35 094		
Dettes fiscales & sociales	121 575	121 575		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	950	950		
Produits constatés d'avance	352 150	352 150		
TOTAL	509 769	502 869		

**4.6 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 475
Dettes fiscales & sociales	45 521
Autres dettes	803
TOTAL	54 799

CIDFF DE PARIS

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

**5 - Notes sur le compte de résultat****5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	Net
<b>Produits exceptionnels</b>	3 729
Sur opérations de gestion	57
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
<b>Charges exceptionnelles</b>	1 306
Sur opération de gestion	1 306
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 423</b>

CIDFF DE PARIS

**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

**6 - Autres informations****6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non Cadres	10	
TOTAL	12	0

**6.2 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 744 E.